



Remboursement fond de garantie

Par **basiek**, le **26/10/2010** à **20:31**

Bonjour, rn il y a 2 ans en velo j'ai percute une dame qui traversee pas sur passage pieton elle a passer 2 jour a l'hopital (suivi de pres par la voiture jepas eu autre choix) rn moi ,j'ete pas assure, loge a titre gratuit pas ass habitation rn maintenant le fond de garantie me reclame 56 mille euros par simple lettre rn nest ce que je doit payer? rn que puisse je faire pour ne pas payer? rn rn merci de me repondre

Par **chris_ldv**, le **27/10/2010** à **10:51**

Bonjour, rn rn En premier lieu votre exposé des faits est pour le moins original: rn "*en velo j'ai percute une dame qui traversee pas sur passage pieton (suivi de pres par la voiture [s] je pas eu autre choix[/s])*". rn rn Vous n'auriez pas oublié que vous aviez le choix de vous arrêter avant de la percuter ou de l'éviter, par exemple ? rn En effet le code de la route est très clair: quel que ce soit votre moyen de transport (voiture, camion, moto ou ... vélo) vous devez contrôler votre vitesse et votre trajectoire (aucune discussion possible sur ce point). rn En plus vous avez percuté un piéton ... sur un passage piéton: aucun espoir de désengager votre responsabilité. rn rn En second lieu le montant demandé par le fond de garantie semble très élevé pour seulement les 2 jours d'hospitalisation de la victime que vous annoncez: avec un montant pareil la victime a subi un préjudice très important. rn rn Vous n'avez aucune option pour refuser de payez. rn rn Cordialement,

Par **basiek**, le **28/10/2010** à **19:24**

bonjour, merci pour votre reponse
une petite precision la dame **n'etait pas** sur le passage
pietone --qui s'est trouve 100 metre plus loin, le feux pour les pietons etait rouge
Oui, je
pouvais m'arreter mais j'ai pas reussi,
pour l'eviter je n'est pas eu de place--les voiture tout
pres de moi
Est ce que ca change quelque chose dans mon cas?
Ou je peux contester
cette demande de paiement ?
merci pour votre reponse